ANNONCES LÉGALES.

Etude de Me LUBIN, avoué à Chambéry, rue Croix-d'Or, nº 39.

Immeubles à vendre par licitation.

Le lundi dix-huit novembre mil huit cent soixante-un, à onze heures du matin, devant le tribunal civil de première instance de Chambéry, en l'audience des criées, au palais de justice, seront vendus les immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de Claudine Vulliermet, situés sur le territoire de la ville d'Aix-les-Bains ;

Sur la poursuite du sieur Maurice Chenal, menuisier, demeurant à Aix-les-Bains, ayant pour son avoué constitué Me Lubin Jean-Antoine, demeurant à Chambéry, rue Croix-d'Or, nº 39;

Contre

Jean-Baptiste Mesony, ferblantier, et dame Madeleine Barberis, son épouse, qu'il autorise, tous les deux demeurant à Aix-les-Bains, ayant pour leur avoué constitué Me Canet Marcelin, demeurant à Chambéry, rue Juiverie.

Désignation des biens à vendre.

Terrain, dont une partie est bâtie, et le surplus est cour, passage et allée, lieu dit aux Légeoires, rière Aix-les-Bains, inscrit sous partie des numéros 2506 et 2513 de la mappe d'Aix-les-Bains, de la contenance d'un are quatre-vingt-huit centiares, se confinant aux midi et levant par jardin de Guichard Pierre, au nord par jardin et cour des frères Renaud, au couchant par salle de Mesony Jean-Baptiste, cour de Lansard Claude et par écurie de Mme Forestier.

Sur ce terrain figure un hangar construit par les mariés Joseph Mesony et Claudine Vulliermet, ainsi qu'une construction élevée par Jean-Baptiste Mesony.

Un passage commun entre les frères Renaud, Pilloud et Mesony conduit audit immeuble.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugements du tribunal civil de première instance de Chambéry, en date des quatre février et vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-un.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe dudit tribunal le seize octobre mil huit cent soixante-un.

La mise à prix a été fixée par les jugements sus-énoncés à la somme de mille cinq cents francs. . . . . . 1,500 fr.

Me Lubin, avoué poursuivant, et Me Canet, avoué colicitant, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Chambéry, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-un.

LUBIN.

Enregistré à Chambéry le 17 octobre 1861, folio 108. Reçu 1 franc, décime 10 centimes. JARRÉ.

Avis.

M. Mossière, agent général de la compagnie d'assurance contre l'incendie *la France*, à Chambéry, déclare qu'il a retiré tout mandat au sieur Chabert père, de Saint-Marcelin, et que ce dernier, par conséquent, ne fait plus partie de ses employés.

ANNONCES DIVERSES.

Enregistré à Chambéry folio , case — Reçu

Vu par nous, Maire de Chambéry, pour la légalisation de la signature ci-contre. Chambéry, le 23 octobre 1861.